

**N°080/2024**

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DU STATIONNEMENT  
A L'OCCASION DES BREIZH VOLLEYADES ORGANISEES PAR LE VOLLEY BALL CLUB  
DE PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES LES 8, 9, 10, 11 et 12 MAI 2024**

=====

Monsieur Le Maire de la Commune de PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,  
Vu le Code de la Route, notamment son article R.417-10,  
Vu le Code pénal et notamment son article R610-5,  
Considérant qu'à l'occasion des « Breizh Volleyades », tournoi de volley organisé par le Volley Ball Club de PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES, le 8 mai, 9 mai, 10 mai, 11 mai et 12 mai 2024 à la Halle de Sports de PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas règlementés,

**ARRETE :**

**Article 1** : la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits sur les parkings de la Halle de Sports et de l'Ecole du Sacré-Cœur, du 8 mai 2024 à 9 h 00 au 12 mai 2024 à 11 h 00.

**Article 2** : cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours, de police ou de service d'incendie, ni aux organisateurs.

**Article 3** : la signalisation adéquate (b6d) sera mise en place par les Services Techniques de la Commune.

**Article 4** : les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux, transmis aux tribunaux compétents

**Article 5** : le Maire, le Commandant de Gendarmerie de LESNEVEN, le service de Police pluri-communal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 Contours Motte – 35 000 – Rennes) dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Maire



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES' around the top edge and '29890' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with a sun above. Two small stars are positioned on either side of the number '29890'.